

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-neuf** mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOYER, Maire.

Etaient présents : MMES et MM. Dany BOYER, Roger COTTIN, Mickaël COLAS, Véronique PAVIA, Dominique LOUBOUTIN, Christine MERLE, Nadine PORRETTA, Frédérique LAVAILL, François RAYNAL, Florent HAMLIN, Raphaël LAIGNEL & Cédric PONTET

Absents excusés : Joëlle MICHEL (procuration pour Nadine PORRETTA)
Gérard GUYOT (procuration pour Roger COTTIN)

Absents : MMES et MM. Muriel TRICONNET, David POTTIN & Claude FINARD

Secrétaire de séance : Véronique PAVIA

La séance débute à 20 H 30

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité.

N°2017/13

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
BUDGET PRINCIPAL**

Le Compte de gestion du Comptable communal, percepteur de Limours, n'appelle pas d'observation, ni de réserve et est conforme au bilan de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est approuvé,

Pour : 14
Abstention : /
Contre : /

N°2017/14

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire quitte la séance et passe la présidence à Monsieur COTTIN, adjoint au Maire, afin qu'il présente le compte administratif de 2016 dressé par Madame BOYER, Maire, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses réalisées	1 051 892.65 €
Recettes réalisées.....	1 154 006.93 €
Excédent exercice.....	102 114.28 €

Investissement :

Dépenses réalisées	395 212.99 €
Recettes réalisées.....	94 393.24 €
Déficit exercice	300 819.75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Adopte le Compte Administratif de 2016

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

N°2017/15

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2016 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de 2016, les membres du Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats,

Madame le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 051 892.65 €
Recettes.....	1 154 006.93 €
Résultat de l'exercice	+ 102 114.28 €
Résultat reporté de 2015	+ 1 144 664, 27 €
Résultat de clôture de 2016	+ 1 246 778.55 €

Investissement

Dépenses	395 212.99 €
Recettes.....	94 393.24 €
Résultat de l'exercice	- 300 819.75 €
Résultat reporté de 2015	- 178 890, 83 €
Résultat de clôture de 2016 :.....	- 479 710.58 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire, au budget primitif de 2017,

- en fonctionnement en recette au compte 002 la somme de 600 000.00 €
- en investissement en dépense au compte 001 la somme de 479 710.58 €
- en investissement en recette au compte 1068 la somme de 646 778.55 €

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /

N°2017/16

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Préalablement au vote du budget, Madame le Maire informe qu'il y a lieu, pour consolider le projet de budget préparé par la Commission des Finances, de voter les taux des contributions directes.

Vu l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017,

Vu la proposition de la Commission des Finances,

Considérant les bases prévisionnelles pour 2017 et le produit fiscal attendu,

Le Conseil Municipal :

- PROPOSE les taux des contributions directes pour l'année 2017 comme suit :
- 11,66 % la taxe d'habitation
- 13,88 % la taxe foncière bâti
- 64,52 % la taxe foncière non bâti
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de fixer les taux comme précité.

Pour : 14
Abstention : /
Contre : /

N°2017/17

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2017 - ARTICLE 6574

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les montants des subventions sollicités par les Associations de la Commune, à savoir :

ADYG.....	3 200 €
AS Angervilliers football	5 800 €
B.O.A.	300 €
Club des seniors.....	300 €
Judo club d'Angervilliers.....	3 800 €
L.A.C.....	300 €
Les Foulées d'Angervilliers	800 €
Comité des Fêtes	500 €
Triple A	200 €
Office de Tourisme Pays de Limours	90 €
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	300 €

Madame le Maire demande aux Présidents des associations qui sont membres du Conseil Municipal de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des montants précités.

Pour : 14
Abstention : /
Contre : /

N°2017/18

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017

Monsieur COLAS, adjoint au Maire, présente les sections de fonctionnement et d'investissement, article par article. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget communal de 2017, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	1 829 755.00 €
Recettes.....	1 829 755.00 €

Investissement :

Dépenses	1 916 679,46 €
Recettes.....	1 916 679,46 €

Pour : 14
Abstention : /
Contre : /

N°2017/19

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2016**

Le Compte de gestion du Comptable communal, percepteur de Limours, n'appelle pas d'observation, ni de réserve et est conforme au bilan de l'exercice 2016.

Le compte de gestion est approuvé, à l'unanimité

Pour : 14
Abstention : /
Contre : /

N°2017/20

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2016**

Madame le Maire quitte la séance et passe la présidence à Monsieur COTTIN, adjoint au Maire, afin qu'il présente le compte administratif de 2016 dressé par Madame BOYER, Maire, qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses exercice	101 979.73 €
Recettes exercice.....	138 771.97 €
Excédent exercice.....	36 792.24 €

Investissement :

Dépenses exercice	50 715.03 €
Recettes exercice.....	54 663.85 €
Excédent exercice.....	3 948.82 €

Considérant que le Compte Administratif 2016 est conforme au compte de gestion 2016 tenu par Madame le Receveur Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- adopte le Compte Administratif de 2016 de l'assainissement

Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

N°2017/21

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de 2016, les membres du Conseil Municipal doivent statuer sur l'affectation des résultats,

Madame le Maire :
- propose d'affecter les résultats comme suit :

Exploitation :

Dépenses	101 979.73 €
Recettes.....	138 771.97 €
Résultat de l'exercice	+ 36 792.24 €
Résultat reporté 2015	+ 40 688.82 €
Résultat de clôture 2016	+ 77 481.06 €

Investissement :

Dépenses	50 715.03 €
Recettes.....	54 663.85 €
Résultat de l'exercice	+ 3 948.82 €
Résultat reporté 2015	+ 237 282,57 €
Résultat de clôture 2016	+ 241 231.39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire, au budget primitif assainissement de 2016.

- en exploitation en recette au compte 002 la somme de 77 481.06 €.
- en investissement en recette au compte 001 la somme de 241 231.39 €.

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /

N°2017/22

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur COLAS, adjoint au Maire, présente les sections exploitation et investissement, article par article.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget assainissement 2017 qui s'équilibre comme suit :

En exploitation :

Dépenses	165 481.06 €
Recettes.....	165 481.06 €

En investissement :

Dépenses	301 272.58 €
Recettes.....	301 272.58 €

Pour : 14
Abstention : /
Contre : /

N°2017/23

**CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE – INSTALLATION & HÉBERGEMENT
D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉ RELEVÉ EN HAUTEUR DU GAZ
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame le Maire présente la convention reçue de GrDF dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L.432-8 du code de l'énergie dont le projet concerne la modernisation du système de comptage du gaz naturel en mettant en place un nouveau système de comptage automatisé pour permettre à distance le relevé des consommations du gaz naturel des consommateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à signer cette dite convention selon les termes et à recouvrer la redevance pour occupation domaniale.

Pour : 9
Abstention : 3 (RL, VP & CP)
Contre : 2 (FH, FL)

N°2017/24

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON MÉDICALE SUITE À L'OUVERTURE
& L'ANALYSE DES PLIS DU LUNDI 20 MARS 2017**

Mme Le Maire relate rapidement le déroulement de l'ouverture et de l'analyse des plis et expose les choix effectués en fonction des critères demandés et des prix proposés par les entreprises.

L'entreprise retenue est :

- Société SEBR – tout corps d'état de Saint Arnoult en Yvelines

Mme Le Maire signale que le coût pour ces travaux sera égal aux estimations faites.

Suite à un petit échange, Mme Le Maire soumet au vote cette proposition :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce marché public adapté.

Pour : 14

Abstention : /

Contre : /

La séance est levée à 21 H 45

Angervilliers, le 30 mars 2017

Le Maire,

Dany BOYER